

## PROJET DE REVALORISATION DU PLAN D'EAU DU PAS DES ONDES

En juin 2007, le Syndicat du Pas des Ondes, à l'issue d'une consultation, a décidé de prendre le Département de la Drôme comme mandataire pour l'exécution des travaux de revalorisation du site du Pas des Ondes afin de déléguer son exploitation à un partenaire privé.

Le Département a lancé 2 marchés dès le mois de juillet 2007

- Un marché de maîtrise d'oeuvre concernant des aménagements paysagers et des travaux de bâtiment,
- Un marché d'étude sur la qualité de l'eau et l'origine de sa turbidité

Le Département a fait un certain nombre de vérifications réglementaires parallèlement au diagnostic conduit par l'architecte titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre.

Du fait de l'inondabilité du site, de la fréquentation du bâtiment par du public et des prescriptions réglementaires, il est apparu évident :

- De ne pas réaliser le parking en rive droite de l'Oule - De ne pas réaliser la passerelle au-dessus de l'Oule - De ne pas faire réaliser l'extension du bâtiment existant.

Il s'est donc avéré nécessaire de requalifier le projet sur les bases suivantes

- Localisation du parking et du bâtiment entre la route départementale et le plan d'eau baignade avec comme condition que celui-ci soit implanté à un endroit non inondable
- Construction d'un bâtiment neuf dédié à la restauration et au logement du délégataire
- Requalification du bâtiment existant pour la surveillance baignade, sanitaires de plage et infirmerie
- Maintien du programme paysager (pour l'obtention des subventions Leader)

Les études complémentaires qui ont dû être réalisées pour définir l'implantation du bâtiment neuf et la modification du programme initial ont conduit à modifier les estimations financières. Il a été proposé de réduire la surface de la salle de restauration pour rester dans l'enveloppe.

Par ailleurs l'étude sur la qualité de l'eau a clairement identifié la cause de la turbidité et a préconisé des mesures préventives et curatives pour l'enrayer, voire la supprimer.

Les travaux paysagers n'ont fait l'objet d'aucune modification car ils doivent être réalisés en totalité pour pouvoir percevoir la subvention leader.

L'accès sur la route départementale présente plus de complexité que celui en rive droite et nécessite une mise en oeuvre plus complexe. L'ancien accès devrait être maintenu, les parkings réorganisés en pied de pente au dessus du chemin actuel

Le nouveau bâtiment serait implanté en bordure du chemin face au plan d'eau de pêche.

Le drainage des eaux superficielles serait réorganisé, un bassin de décantation éviterait l'apport de turbidité par la prise d'eau de la rivière, le sable des plages serait remplacé et certaines parties de plage retraitées en galets ou engazonnées

**Le calendrier est prévu actuellement comme suit, mais reste conditionné par un certain nombre d'autorisations réglementaires:**

- Mars: commissions d'appel d'offres (CAO) pour choisir la/les entreprises titulaires des marchés approuvés en décembre
- Mars lancement de la consultation des entreprises pour la construction du bâtiment
- Juin achèvement des marchés paysagers/accès/turbidité
- Septembre : début des travaux bâtiment
- Début 2009: achèvement du bâtiment.